

| | |
|--|--|
| Numéro dans le SI local : | |
| Référence GESUP : | |
| Corps : | Maître de conférences |
| Article : | 26-I-1 |
| Chaire : | Non |
| Section 1 : | 04-Science politique |
| Section 2 : | |
| Section 3 : | |
| Profil : | Radicalisation, violence et politique |
| Job profile : | Radicalization, violence and politics |
| Research fields EURAXESS : | Political sciences Policy studies Other |
| Implantation du poste : | 0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE) |
| Localisation : | NANTERRE |
| Code postal de la localisation : | 92001 |
| Etat du poste : | Vacant |
| Adresse d'envoi du dossier : | Depot du dossier sur support electronique via l'application SOLEIL 0 - ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE |
| Contact administratif : N° de téléphone : N° de Fax : Email : | DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 01 40 97 79 87 01 40 97 74 20 Pas de fax soleil-ec@u-paris10.fr |
| Date d'ouverture des candidatures : | 14/09/2016 |
| Date de fermeture des candidatures : | 17/10/2016, 16 heures heure de Paris |
| Date de prise de fonction : | 01/01/2017 |
| Mots-clés : | sociologie politique ; action collective ; |
| Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR : | UFR Droit et Science politique |
| Profil recherche : Laboratoire 1 : Dossier Papier Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB) Dossier transmis par courrier électronique Application spécifique | UMR7220 (200612818L) - INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE NON NON NON e-mail gestionnaire OUI URL application https://soleil.u-paris10.fr/ |

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

| | |
|---|--|
| Université Paris Ouest – Nanterre la Défense | Poste n° : |
| Corps : | Maître de Conférences |
| Section 1 : | 04 Science Politique |
| Section 2 : | |
| Section 3 : | |
| Profil : (100 caractères maximum) <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i> | Radicalisation, violence et politique |
| Job profile : (en anglais, 300 caractères max) <i>Rubrique obligatoire</i> | Radicalization, violence and politics |
| Research fields : (cf. nomenclature) <i>Rubrique obligatoire</i> | Policy studies Other |
| Mots-clés : (cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum) | Sociologie politique Action collective |

| Enseignement | |
|---|---|
| Composante : (40 caractères maximum) | UFR Droit & Science Politique de l'UPOND |
| Référence composante : (40 caractères maximum) | |
| Profil détaillé : | Enseignements généraux de science politique à dispenser Responsabilités pédagogiques en Licence ou en Master |
| Département d'enseignement : | Section Science Politique de l'UFR Droit & Science Politique de l'UPOND |
| Equipe pédagogique : | Section Science Politique |
| Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i> | Pascale Laborier 01 40 97 58 52 pascale.laborier@u-paris10.fr |
| URL du département : | |

| | |
|--|--|
| | http://ufr-dsp.u-paris10.fr/ http://sciencepolitique.u-paris10.fr/ |
|--|--|

| Recherche | |
|---|--|
| Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u> | ISP - Institut des Sciences sociales du Politique UMR7220 |
| Laboratoire 2 : | |
| Laboratoire 3 : | |
| Laboratoire 4 : | |
| Profil détaillé : | Les recherches du /de la candidat(e) doivent porter sur les processus de radicalisation et de passage à la violence en politique. Elles articuleront les dimensions idéologiques et organisationnelles – ressaisies dans leur historicité – sans oublier le rôle des institutions. Une attention particulière sera portée à l'ancrage empirique des travaux du/ de la candidat(e). |
| Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i> | Marie-Claire Lavabre 01 40 97 58 51 mlavabre@u-paris10.fr |
| URL du labo : | http://www.isp.cnrs.fr/index.htm |
| Descriptif du labo : | <p>L'ISP a été créé en 2006 lors de la fusion de deux équipes (GAPP/Cachan et LASP/Nanterre), l'une inscrite dans les recherches sur l'action publique et la sociologie du droit, l'autre tournée vers l'analyse des mutations politiques, notamment dans l'espace postcommuniste de l'Europe de l'Est, et plus particulièrement des phénomènes de démocratisation.</p> <p>Le projet scientifique à l'horizon 2018 se déploie selon quatre principales orientations thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit, pouvoir, action publique, - production et appropriations des identités politiques, - conflits, sorties de conflit, mutations politiques, - circulation des hommes et des savoirs. <p>Ces quatre thèmes renvoient pour partie à l'héritage des axes du précédent quinquennal et aux termes qui résumaient alors l'identité de l'ISP dans le paysage de la science politique : démocratie, démocratisation, démocraties en conflit. Mais ils sont aussi et pour l'essentiel l'expression des mutations récentes.</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Trois objets majeurs, qui ne se superposent pas tout à fait aux quatre thématiques annoncées mais les traversent, résumant le projet : conflictualité, justice, mémoire.</p> <p>L'ISP est également un laboratoire fortement internationalisé. Outre qu'il accueille un nombre non négligeable de chercheurs étrangers, il s'attache à déployer ses recherches, ses enseignements, ses réseaux dans un monde globalisé. Plus spécifiquement encore, nombre de chercheurs de l'ISP sont des spécialistes reconnus d'aires étrangères (Europe centrale et orientale, Russie, Amérique latine, Maghreb, Afrique subsaharienne), appliquent leurs problématiques à des terrains étrangers (Allemagne, Grande-Bretagne, Tchad, Burundi, Afrique du Sud) ou analysent en tant que tels les mécanismes de la globalisation/mondialisation et de la circulation des hommes, des savoirs et des pratiques (recherches sur les institutions philanthropiques, sur les transferts Est-Ouest, sur les professionnels internationaux de la paix, etc.).</p> |
|--|---|

| | |
|--|--|
| Description des activités complémentaires | |
|--|--|

| |
|---------------|
| Moyens |
|---------------|

| | |
|----------------------------|--|
| Moyens matériels : | |
| Moyens humains : | |
| Moyens financiers : | |
| Autres moyens : | |

| |
|----------------------------|
| Autres informations |
|----------------------------|

| | |
|---|--|
| Compétences particulières requises : | |
|---|--|

| |
|-------------------------------|
| Audition des candidats |
|-------------------------------|

| | |
|---|-----|
| L'audition inclus une mise en situation professionnelle | Non |
| Le cas échéant, description des modalités de mise en situation | |

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Par ailleurs, les fournisseurs d'adresses mail WANADOO, ORANGE et NOOS peuvent rejeter les messages émis d'une adresse @u-paris10.fr

Dans la mesure du possible, les candidats doivent donc indiquer une adresse mail hébergée chez un autre fournisseur.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction en français.

| | |
|---|---|
| POUR TOUS LES CANDIDATS | Déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, datée et signée |
| | Copie d'une pièce d'identité avec photographie en cours de validité |
| | Curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, et mentionnant les travaux qui seront adressés au comité de sélection si le candidat est convoqué pour une audition |
| | Copie du rapport de soutenance du diplôme détenu |
| CANDIDATS PAR LA VOIE DU CONCOURS | - Pièce attestant de la possession de l'un des titres suivants : doctorat, habilitation à diriger des recherches, doctorat d'état, doctorat de 3 ^{ème} cycle ou diplôme de docteur ingénieur ; - ou dispense du doctorat accordée par le CNU. |
| CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION | - Attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de MCF et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour ce fil de l'eau au 01/01/2017, le 17 octobre 2016</i>) ; - ou , si le candidat ne peut justifier de 3 ans d'ancienneté, accord de son chef d'établissement d'affectation donné après avis favorable du conseil académique en formation restreinte ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école. |
| CANDIDATS PAR LA VOIE DU DETACHEMENT | - Attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir : ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU ; 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine ; |

| | |
|--|---|
| | <p>3° Membres des corps recrutés par la voie de l'ENA ou de l'Ecole Polytechnique ;</p> <p>4° Fonctionnaires anciens élèves des ENS ;</p> <p>5° Magistrats de l'ordre judiciaire ;</p> <p>6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation ;</p> <p>7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3^{ème} cycle ou du diplôme de docteur ingénieur.</p> <p>° Et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emploi d'origine depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour ce fil de l'eau au 01/01/2017, le 17 octobre 2016</i>).</p> |
| | <p>Pour les candidats mentionnés au 7° ci-dessus :</p> <p>- Copie de l'habilitation à diriger des recherches, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3^{ème} cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ;</p> <p>- Document attestant de l'indice terminal du corps ou cadre d'emploi auquel appartient le candidat.</p> |
| <p>CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ETRANGER</p> | <p>- Tout document justifiant de l'exercice d'une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...);</p> <p>- copie du doctorat, ou copie des diplômes, qualifications ou titres de niveau équivalent au doctorat.</p> |

Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :

ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :

Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.

Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (*soit, pour ce fil de l'eau au 01/01/2017, le 17 octobre 2016*).

La situation de séparation de conjoints s'apprécie au regard de critères cumulatifs :

- # Les fonctionnaires séparés, pour des raisons professionnelles, de leur conjoint ou de leur partenaire de PACS. Dans ce dernier cas, ils doivent justifier se soumettre à l'obligation

- d'imposition commune ;
- # A titre indicatif, le ministère de l'enseignement supérieur considère que la distance lieu de travail du conjoint – lieu de travail de l'enseignant-chercheur est supérieure ou égale à 250 kilomètres (trajet aller). Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi.

Pièces à fournir :

- Pour les personnes mariées : une copie du livret de famille ;
- Pour les partenaires de PACS :
 - # une attestation d'inscription délivrée par le greffe du tribunal d'instance ayant enregistré le PACS, accompagné le cas échéant de l'acte de naissance ou du certificat de grossesse ;
 - # et le dernier avis d'imposition sur le revenu (ou attestation de dépôt de déclaration fiscale commune pour les revenus 2015) ;
- Pour les concubins :
 - # une copie de l'acte de naissance du ou des enfants ou, des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou une copie du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- Pour les personnes mariées, les partenaires de PACS et les concubins :
 - # Attestation récente (moins de 3 mois) de l'employeur du conjoint salarié précisant le lieu d'activité. Pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAFF ;
 - # Justificatif récent (moins de 3 mois) de domicile (facture EDF, quittance de loyer, etc.).

Sont considérés en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime générale de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

=> **Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application SOLEIL :**

<https://soleil.u-paris10.fr/>

Après validation de sa candidature sur GALAXIE, chaque candidat reçoit automatiquement, **sous 24 heures**, un mail lui communiquant le mot de passe qui va lui permettre de se connecter sur SOLEIL. L'identifiant est le même que sur GALAXIE.

Attention : les personnes ayant déjà candidaté à un poste de l'Université Paris Ouest via SOLEIL les sessions précédentes ne reçoivent pas ce message. Leur mot de passe SOLEIL reste le même.

ð L'ensemble des documents doit être déposé sur l'application soleil au plus tard le 18 octobre 2016

Tout document déposé par une autre voie que l'application SOLEIL sera irrecevable.

Tout document déposé au-delà du 18 octobre 2016 sera irrecevable.

Tout dossier incomplet au-delà du 18 octobre 2016 sera irrecevable.

NB : Les candidats retenus pour une audition adresseront directement au comité de sélection les travaux mentionnés dans le curriculum vitae, selon les modalités qui leur seront indiquées par le comité. Ces documents ne seront pas déposés sur SOLEIL.

=> Les formats de document autorisés sont les suivants :

- Microsoft Word (format .doc)
- Microsoft Excel (format .xls)
- Open Office (formats .odt ou .ods)
- Adobe (format .pdf)
- ZIP (.zip)

=> La taille de chaque pièce est limitée à 5 Mo.

Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur SOLEIL.